

Règlements 2025 - Tournoi Provincial M7-M9 Entreprise MG de Magog

- **Lieu du tournoi**

Tous les matchs seront disputés à l'aréna de Magog au 100, rue Saint-Alphonse Nord

(Le lieu et les heures peuvent être modifiées à la dernière minute selon les matchs de séries de notre équipe Midget AAA)

- **Sanction et classification**

Ce tournoi est sanctionné par Hockey Québec et donc, le système de classification de ce dernier est en vigueur.

- **Documents exigés**

- Les documents suivants doivent être envoyés par courriel au tpmagog@gmail.com :
 - Formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe (T-112) approuvé par un registraire d'association ou de région.

- **Déroulement des matchs**

- Le tournoi se déroule selon les règles M9 demi-glace de Hockey Québec à l'exception que les buts sont comptabilisés.
- Une pénalité entraîne un lancer de punition avec poursuite. (nous gardons ce règlement pour cette année)
- L'écart de but maximum comptabilisé pour le classement sera de 7 buts.
- Les équipes participantes joueront quatre (4) parties dans un tournoi à la ronde sur demi-glace.
- Des tirs de barrage seront faits pour le plaisir après chacun des matchs exceptés pour les demi-finales et finales.
- Tel que stipulé dans le Règlement 6.6 Hockey Québec, le port de l'équipement de gardien pour les matchs M7 sera interdit.
- AUCUN adulte n'est permis sur la glace.

Le temps règlementaire pour les parties régulières sera :

- Période de réchauffement de 2 minutes;
- Deux périodes de 21 minutes en temps continue avec changement aux 90 secondes;
- Il y aura une minute de repos entre les deux périodes;
- Aucun temps d'arrêt ne sera autorisé.

- ✓ Lors des demi-finales et finales, si l'égalité persiste après les 2 périodes, il y aura fusillade (règlements administratifs Hockey Québec ((9.7.2) – Fusillade)). Pour débiter, 3 joueurs de chaque côté. L'équipe qui marque le plus de buts l'emporte. Si c'est toujours l'égalité, ce sera 1 joueur à la fois. Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir tiré avant qu'un joueur ne puisse tirer une 2^e fois.

- **Départage d'égalité (Règlements administratifs Hockey Québec (9.8 – Départage d'égalité))**

S'il y a égalité entre deux ou plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants :

- A. Le plus grand nombre de points**
- B. Le plus grand nombre de victoires**
- C. Le moins de but contre**
- D. Le plus de but pour**
- E. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués**

Le comité organisateur vous souhaite bon tournoi!